



NOTE DE CADRAGE

Atelier mondial

Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines : Du niveau national au niveau transfrontière

16–17 octobre 2023, Genève et en ligne

Salle de conférence V, Palais des Nations, Genève, et en ligne, du lundi 16 octobre 2023 à
10 h 00 au mardi 17 octobre 2023 à 13 h 00



Ministry for Foreign
Affairs of Finland



Government Offices of Sweden
Ministry of Climate and Enterprise



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l'environnement OFEV
Ufficio federale dell'ambiente UFAM
Uffizi federal d'ambient UFAM

Contexte

L'eau est présente dans l'atmosphère, dans les océans, dans la glace et la couverture neigeuse, dans les lacs et les cours d'eau, et également sous terre. Les composantes du cycle de l'eau sont directement liées par leur connectivité hydraulique dans le cycle naturel de l'eau et indirectement par la chaîne d'utilisation de l'eau par l'homme. Dans la gouvernance et la gestion des ressources en eau, les eaux de surface et les eaux souterraines sont traditionnellement gérées par des entités distinctes malgré leur caractère interdépendant ([UNESCO, 2020](#)).

La gestion conjointe de l'eau est une approche de l'utilisation simultanée des ressources en eau dans laquelle les eaux de surface, les eaux souterraines et les autres composantes du cycle de l'eau sont considérées comme une seule et même ressource, et sont donc gérées de la manière la plus coordonnée possible et dans un même contexte, afin de maximiser les avantages globaux des ressources en eau à court et à long terme ([UNESCO, 2020](#)). L'objectif est de combiner des eaux de sources et d'origines différentes pour obtenir des quantités fiables, des avantages économiques durables et des avantages environnementaux, tels que le contrôle des crues, la réduction de la pollution, le contrôle de la salinité et la conservation des écosystèmes. La gestion conjointe de l'eau est étroitement liée à la gestion intégrée des ressources en eau.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) encourage la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier dans le cadre du domaine d'activité 3 du programme de travail de la Convention pour 2022-2024 : *Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux*. L'[atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines](#) est organisé dans le cadre de ce domaine d'activité afin de mieux faire comprendre la gestion conjointe et les interactions entre les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que de l'importance de la gestion conjointe pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontalières et vice-versa. L'atelier vise également à présenter les bonnes pratiques et à discuter des défis à relever et des prochaines étapes liées à l'avancement de la gestion conjointe de l'eau dans le cadre de la Convention sur l'eau dans le contexte de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et au-delà.

L'atelier mondial vise à tirer parti de la récente dynamique mondiale de reconnaissance de l'importance de la gestion durable des ressources en eau transfrontières, soulignée lors de la [Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023](#) (New York, 22-24 mars 2023). Lors de la Conférence, la coopération dans le domaine des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières a été encouragée, afin de promouvoir le développement économique durable, la santé humaine et environnementale, la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la résilience, la réduction des risques de catastrophe et la paix (Résumé du président de l'Assemblée générale, 2023). Cela a créé une dynamique pour favoriser l'adhésion aux deux conventions des Nations Unies sur l'eau – la Convention sur l'eau de 1992 et la Convention sur les cours d'eau de 1997 – et leur mise en œuvre, et a mis en exergue le rôle des accords et de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

L'atelier mondial s'appuie également sur les conclusions du [Sommet ONU-Eau sur les eaux souterraines](#) (décembre 2022), point culminant de la campagne « Eaux souterraines : rendre visible l'invisible », mise en œuvre par la Task Force de l'ONU-Eau, coordonnée par l'UNESCO et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) au nom de l'ONU-Eau. Le message commun et l'appel à l'action ont mis l'accent sur la nécessité d'un engagement de haut niveau et d'une action concertée pour mettre en valeur et protéger correctement les eaux souterraines et s'acheminer vers une gestion intégrée des ressources en eau. Enfin, l'atelier

s'appuiera sur le rapport relatif à l'indicateur 6.5.2 des ODD relatif à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, qui englobe à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines.

L'atelier mondial est organisé sous la direction du Ministère du climat de l'Estonie, du Ministère des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire de la République de Slovénie, et de la CEE-ONU en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE), le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), la Commission sur les aquifères transfrontaliers de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH), le Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CeReGAS), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), l'Agence autrichienne pour l'environnement (UBA), le projet IW:LEARN du FEM et d'autres organisations. L'atelier mondial est financé par le projet IW:LEARN du FEM et les gouvernements de la Finlande, de la Suède et de la Suisse.

L'atelier sera immédiatement suivi de la [18^e réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation](#) les 17 et 18 octobre, dans le cadre de la Convention sur l'eau et en coopération avec la Finlande et le Sénégal en tant que Parties chefs de file pour le programme de surveillance et d'évaluation de la Convention.

Pour de plus amples informations sur la gestion conjointe de l'eau, veuillez consulter les documents suivants :

- [Conjunctive Water Management : A powerful contribution to achieving the Sustainable Development Goals \(Gestion conjointe de l'eau : Une contribution majeure à la réalisation des Objectifs de développement durable\) \(UNESCO, 2020\)](#)
- [Conjunctive management of surface and groundwater in transboundary watercourses: a first assessment \(Gestion conjointe des eaux de surface et souterraines au sein des cours d'eau transfrontières : une première évaluation\) \(Lautze et al., 2018\)](#)
- [Conjunctive use and management of groundwater and surface water \(Utilisation et gestion conjointes des eaux souterraines et de surface\) \(Groundwater Governance Project, 2014\)](#)

Objectifs

L'atelier vise à mieux faire comprendre l'importance, les besoins et les avantages de la gestion conjointe de l'eau dans un contexte national et transfrontière grâce au partage de bonnes pratiques et d'enseignements. Les participants à l'atelier sont invités à envisager la gestion conjointe de l'eau dans leurs pays.

Les questions directrices de l'atelier sont les suivantes :

- Quels sont les cadres techniques, scientifiques et juridiques nécessaires à la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines ? Quels sont les avantages et les défis liés à sa mise en œuvre ?
- Comment mettre en œuvre la gestion conjointe dans des contextes nationaux et transfrontières ? Comment celle-ci peut-elle favoriser et faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et contribuer à la gestion intégrée des ressources en eau ? Quelles sont les principales conditions préalables à une coopération dans le domaine des eaux transfrontières bien construite et bien articulée, qui favorise la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines ?
- Quelles sont les expériences en matière de gestion conjointe de l'eau en ce qui concerne 1) l'identification des sources d'eau appropriées pour une utilisation conjointe, 2) les structures

institutionnelles, 3) les cadres juridiques et réglementaires, 4) les avantages socio-économiques ?

- Quels sont les outils et les pratiques possibles pour soutenir la gestion conjointe de l'eau ?
- Comment les différentes lignes directrices, les manuels et les accords de suivi peuvent-ils être appliqués pour soutenir la gestion conjointe de l'eau ?
- Quelles sont les réussites et les bonnes pratiques en matière de gestion conjointe de l'eau ?
- Comment les deux conventions mondiales des Nations unies sur l'eau et le projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières de 2008 appuient-ils la gestion conjointe de l'eau ?
- Quelles pourraient être les activités futures possibles en matière de gestion conjointe dans le cadre de la Convention sur l'eau et au-delà ?
- Comment la gestion conjointe de l'eau peut-elle étayer la lutte contre les changements climatiques, à la fois en matière d'adaptation et d'atténuation ?

L'atelier permettra aux participants de partager des outils pratiques, des solutions et des bonnes pratiques pour la promotion d'une gestion conjointe efficace et durable de l'eau. L'atelier s'appuiera sur les expériences des pays et des partenaires ainsi que sur les orientations pertinentes, notamment les [Dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières \(UNECE, 2014\)](#), [les Stratégies mises à jour de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières \(UNECE, 2023\)](#) et [le Projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières](#) adopté par la Commission du droit international en 2008.

En renforçant les capacités en matière de pratiques de gestion durable de l'eau, l'atelier contribuera principalement à la réalisation de l'ODD 6 sur l'eau propre et potable et l'assainissement tout en contribuant à la réalisation de nombreux autres ODD, notamment l'ODD 2 (Sécurité alimentaire), l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) et l'ODD 15 (Protection des écosystèmes d'eau douce).

Format

L'atelier réunira des représentantes et des experts de pays, d'organismes de bassin, d'organisations régionales et internationales, d'institutions financières internationales, du monde universitaire et d'ONG dont le travail est étroitement lié à la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières et qui mettent en œuvre ou ont l'intention de mettre en œuvre des approches de gestion conjointe.

L'atelier comprendra des sessions plénières et des discussions ainsi que des moments interactifs, tels que des discussions en petits groupes. Un programme détaillé sera publié en septembre 2023. L'atelier sera organisé dans un format hybride, à la fois en présentiel au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, avec interprétation en anglais, français, russe, arabe et espagnol.

L'atelier sera suivi de la [18^e réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation](#) le 17 (après-midi) et le 18 octobre 2023. Les participants peuvent participer aux deux réunions.

Tous les documents relatifs à l'événement seront disponibles sur la page web de l'atelier en temps voulu : <https://unece.org/environmental-policy/events/global-workshop-surface-water-and-groundwater>

Informations pratiques

Pour participer à l'atelier, que ce soit virtuellement ou en personne, veuillez créer un compte Indico et vous inscrire à l'événement au moyen du lien suivant avant **le 2 octobre 2023** : <https://indico.un.org/event/1002232/registrations/12187/>

Veillez trouver quelques liens comportant des instructions sur :

- 1) Comment créer un compte indico : <https://www.youtube.com/watch?v=GeZuft5xQ4U>
- 2) Comment s'inscrire à une réunion en ligne :
<https://www.youtube.com/watch?v=WaEj3hShn6U>

Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription et pour toute autre question liée à l'organisation, veuillez contacter Mme Cammile Marcelo par courrier électronique : cammile.marcelo@un.org. Pour toute question relative au contenu de l'atelier, veuillez contacter M. Erik Salminen par courrier électronique : erik.salminen@un.org.

Les participants provenant de pays en développement ou de pays en transition (économique) et remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière afin de faciliter leur participation à la réunion, à l'aide du formulaire de demande d'aide financière joint à la lettre d'invitation. Les demandes d'aide financière doivent être soumises au secrétariat de la Convention sur l'eau (cammile.marcelo@un.org) dans les plus brefs délais, au plus tard **le 8 septembre 2023**. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai. Les participants seront informés d'ici au 14 septembre 2023 de l'acceptation ou du refus de leur demande d'aide financière.

Les participants devant obtenir un visa d'entrée doivent en informer le secrétariat de la CEE-ONU au plus vite. La Suisse faisant partie de l'espace Schengen, le délai nécessaire à l'obtention d'un visa d'entrée peut dépasser cinq semaines. Les participants devant obtenir un visa sont ainsi priés de soumettre leur inscription dans les plus brefs délais et d'entamer les procédures de demande de visa au moins quatre semaines avant la réunion.

Avant de se joindre à la réunion, les participants sont priés d'obtenir un badge d'identification auprès de l'Unité de l'identification de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, située Pavillon de Pregny, 14 avenue de la Paix. Veuillez prévoir du temps à cet effet.

Des informations pratiques sur le Palais des Nations, ainsi que sur le transport et l'hébergement à Genève sont disponibles en ligne : <http://www.unece.org/meetings/practical.htm> et pour le retrait des badges : <https://www.ungeneva.org/en/about/practical-information/pregny-gate-reopening>